VR-sur-es-sem-ois-se

n°65
JUIN 2024

BULLETIN COMMUNAL



A la une:
Un enfant, un arbre... *Page 21*

BIEN VIVRE À VRESSE

5 bénévoles pour 5000 œufs en chocolat.

Pages 15

CONCOURS

"habitations fleuries".

Page 19

COMMÉMORATION

Les 80 ans du Maquis et de la libération de Vresse.

Page 51

EDITEUR RESPONSABLE – ARNAUD ALLARD – BOURGMESTRE DE VRESSE-SUR-SEMOIS

PUBLICITÉS

SOMMAIRE

CITOYENNETÉ 5

Editorial 5

Conseils 6

Articles 15

DANS LE RÉTRO 28

ENFANCE & JEUNESSE 32

ENVIRONNEMENT 40

VIE SOCIALE 41

CULTURE & PATRIMOINE 48

SPORT 56

AGENDA 60

DIVERTISSEMENTS 63

COMMUNIQUÉ

Les pages du bulletin communal sont ouvertes à toutes et tous ; vous pouvez donc, via le bulletin communal, apporter votre témoignage ou faire connaître votre manifestation.

Néanmoins, nous refusons systématiquement tout article anonyme ou sujet à polémique. Nous comptons sur votre compréhension et vous en remercions.

INSERTION D'UN ARTICLE PUBLICITAIRE

Votre article rédactionnel concernant la parution du mois de septembre 2024 est à envoyer pour le 09 août au plus tard.

Les articles qui nous parviendront après cette date ne seront pas publiés.

Contact :

- **Mail : bulletincommunal@vresse-sur-semois.be**

ATTENTION : Nous nous chargerons de la mise en page de votre article afin de respecter la charte graphique du bulletin communal.

Administration Communale
rue Albert Raty 112
5550 VRESSE-SUR-SEMOIS
Tél. : 061/50.03.06
Mail : administration@vresse-sur-semois.be

Horaire provisoire : Accueil - Etat-civil - Population.

Nous vous informons que la modification des horaires d'ouverture de l'accueil de l'Administration communale a été prolongée.

L'accueil continuera de travailler à guichet fermé les après-midis.

Les permanences organisées les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h sont toujours d'application.

Nous vous informerons de la reprise des horaires habituels pour ce service en temps utile.

Nous vous remercions pour votre compréhension

Toutes les informations se trouvent sur notre site Internet : www.vresse-sur-semois.be

PUBLICITÉS



ÉDITORIAL

du Bourgmestre

Chères Vressoises, Chers Vressois,

Une commune qui bouge !

Sugny, Alle, Bohan, Nafraiture... Les rues de notre belle commune résonnent des travaux en cours ou récemment achevés. Cette effervescence est le fruit d'un travail collectif qui a pris racine il y a plusieurs années. Faire évoluer notre cadre de vie, l'embellir et le rendre plus fonctionnel sont des motivations partagées par l'équipe de l'administration communale et les élus.

À l'approche des élections, je tiens à rappeler l'importance de ce moment démocratique crucial. Les élections offrent aux citoyens l'opportunité de choisir celles et ceux qui porteront leur voix. Bien que le vote soit une obligation, c'est avant tout une chance précieuse que nous avons tendance à oublier. Un pays stable politiquement permet à chacun et chacune de trouver sa place et de se réaliser pleinement.

À la lecture de ce bulletin, je suis très heureux de constater que des jeunes se lancent et concrétisent leurs projets avec enthousiasme et créativité. Nous savons tous que les enjeux sont nombreux pour une commune comme la nôtre. Cependant, l'énergie dégagée lors des manifestations, comme la Brocante de Nafraiture, nous pousse à nous surpasser. Ces événements nous motivent, nous rappellent que la ruralité est avant tout une qualité de vie enviée par beaucoup.

Cette qualité de vie, nous n'en avons pas toujours joui. Je vous invite à nouveau à participer aux 80 ans de la Libération du Maquis de Vresse-sur-Semois. Cet événement nous rappelle que la démocratie a un prix et que les sacrifices d'hier nous permettent de vivre librement aujourd'hui.

À l'aube d'un été ensoleillé et de vos vacances, je vous souhaite à toutes et à tous d'en profiter pleinement.

Au plaisir de vous retrouver prochainement,

Arnaud ALLARD
Votre Bourgmestre

CONSEILS

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JANVIER 2024

Présents : Mmes et MM.
Arnaud ALLARD, **Bourgmestre, Président**
Pascaline RENARD, **Echevine,**
Isabelle MAROIT, **Présidente du CPAS**

Conseillers(ères) communaux(ales) :
André ROBINET, Myriam LAURANT, David DURUISSEAU, Véronique LIEGEOIS-SOENEN, Alain WILEMME, Eloïse BODET

Sylvain BOSSART, **directeur général**

Le Conseil,

La séance est ouverte à 20h00.

A. SÉANCE PUBLIQUE

PROCÈS - VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

DECIDE : à l'unanimité

Art. 1: D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

DIRECTION GENERALE

2. 76EME TOUR DE LA PROVINCE DE NAMUR - CONVENTION DE COLLABORATION - APPROBATION

DECIDE : à l'unanimité

Art. 1: D'approuver la Convention relative à l'organisation d'une étape du 76ème tour de la Province de Namur - L'Avenir pour élites et espoirs sans contrat comme suit (...).

Art. 2: De mandater le Bourgmestre et le Directeur général de signer la présente convention.

ENTITES CONSOLIDEES (FABRIQUES D'EGLISES – CPAS - ...)

3. FABRIQUE D'EGLISE - BUDGET 2024 – FABRIQUE D'ÉGLISE DE ORCHIMONT

DECIDE : à l'unanimité

Art. 1: §1er. D'approuver le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église de « ORCHIMONT » , pour l'exercice 2024, voté en séance du Conseil de fabrique du 29/09/2023.

§2. Ce budget présente en définitive les résultats suivants :

TOTAL-RECETTES	
Recettes ordinaire totales (Chapitre I)	4415,35
Dont le supplément ordinaire (art.117)	4243,85
Recettes extraordinaires totales (Chapitre II)	3236,55
Dont l'excédent du compte annuel précédent (art. R19)	3236,55
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	**7651,90**
TOTAL - DÉPENSES	
Dépenses ordinaires (Chapitre I)	4790,00
Dépenses ordinaires (Chapitre II - I)	2861,90
Dépenses extraordinaires (Chapitre II-I)	0,00
Dont le déficit du compte annuel précédent (art. D52)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	**7651,90**
TOTAL - (RECETTES - DÉPENSES)	**0,00**

Art. 2 : De transmettre la présente délibération :

- à la fabrique d'église de « ORCHIMONT » ;
- à l'Evêché de Namur ;
- au Receveur régional ;
- au Service Finances.

PARALOCAL (INTERCOMMUNALES, ASBL, ...)

4. PARALOCAL – HOLDING COMMUNAL S.A. EN LIQUIDATION – APPROBATION ORDRE DU JOUR A.G. EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023

DECIDE : à l'unanimité

Art. 1: De prendre connaissance du rapport d'activités 2023 de l'appel à projets "Territoire dinantais Meuse-Condroz"

Art. 2: De marquer accord sur la prolongation aux mêmes conditions de la convention entre communes partenaires "Territoire dinantais Meuse-Condroz" pour une durée de trois ans allant du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

Art. 3: De marquer accord sur l'avenant 2 de ladite convention ci-annexée et faisant partie intégrante de la présente délibération.

Art. 4: De mandater le Bourgmestre et le Directeur général pour la signature du présent avenant.

Art. 5: De transmettre une copie de la présente décision à la Ville de Dinant.

TRAVAUX / EAU / FORÊT

5. EAU - SPGE - CONTRAT DE SERVICE DE PROTECTION UNIQUE (CSPU) - ADHESION

DECIDE, à l'unanimité.

Art. 1: D'adopter le nouveau Contrat de Service de Protection Unique - Contrat Cadre proposé par la SPGE avec entrée en vigueur le 1er janvier 2024 pour une durée de 20 ans ;

Art. 2: D'adopter le Contrat de Service de Protection Unique - contrat d'application

Art. 3: De confier à la SPGE, le suivi, la réalisation des études de délimitation des dossiers ainsi que la constitution de tous les éléments nécessaires au dépôt officiel du dossier afin de rencontrer les objectifs fixés et conformément à l'article 17.2 du contrat-cadre.

Art. 4: De mandater le Bourgmestre et le Directeur général afin de signer les présentes conventions

l'avis de marché au niveau national.

6. FORET – AFFOUAGE 2023 - DEMANDE DE PROLONGATION

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'accepter le report du délai d'exploitation au plus tard le 31 mars 2024 pour les parts d'affouage concernant :

- Virée des Malheurs : lots 28 à 33 et lot 43 ;
- Pussemange : lot 18 ;
- Sugny : lots 59 et 60 ;
- Laforêt : lot 17 ;
- Alle : lots 53, 94 et 103 ;
- Chairière : lot 117.

Art. 2: D'informer le DNF de la présente délibération.

DEMANDES DE CONSEILLERS

PREND ACTE :

Art. 1: De la question posée par le conseiller et de la réponse formulée, reprise ci-dessous :

- **La question du Conseiller communal WILEMME** comme suit : " Suite au dernier Conseil communal de Gedinne, il aurait été demandé aux communes voisines fréquentant l'abattoir de contribuer financièrement au fonctionnement de celui-ci. Combien d'éleveurs concernés sur le territoire communal fréquentent l'abattoir de Gedinne ? "

- Le Bourgmestre répond en indiquant qu'il a pris contact avec les agriculteurs de la Commune et que cela varie en fonction des exploitations agricoles. Le Bourgmestre ajoute qu'il a eu un contact avec le Bourgmestre de Gedinne que la Commune allait recevoir une demande officielle pour participer au déficit de l'abattoir qui se situe entre 50.000 et 80.000€ par an. L'idée serait de faire participer les communes au prorata de l'utilisation des agriculteurs. Il semblerait que la dépense serait d'environ 5.000€. Le Bourgmestre indique que, sur le principe, il est favorable mais il considère que le montant serait moindre. Dans la cas d'une demande officielle, des garanties devraient être mises en place en cas d'un éventuel accord comme une convention et un contrôle au niveau de la gestion de l'abattoir.

- **La question du Conseiller communal ROBINET** comme suit : " Divers problèmes de chauffage ont été observés dans les églises de la Commune, ne faudrait-il pas avoir une réflexion sur ce sujet ? "

- Le Bourgmestre répond que la chaudière de l'église de Bagimont va être refaite dans le cadre du PCDR. D'autres réflexions sont en cours pour d'autres églises et d'autres implantations. Cette réflexion doit être globale au regard des ambitions européennes prévues à plus longue échéance. La Commune devra probablement mettre en place des groupes de travail et une réflexion afin de respecter ces exigences. Le Bourgmestre indique qu'il serait utile d'envisager la multidisciplinarité des églises.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 FÉVRIER 2024

Présents : Mmes et MM.
Frédéric MARTIN, **Bourgmestre f.f., Président**
Yves-Marie THERET, Pascaline RENARD, **Echevin(e)s,**
Isabelle MAROIT, **Présidente du CPAS**

Conseillers(ères) communaux(ales) :
André ROBINET, Myriam LAURANT, David DURUISSEAU, Véronique LIEGEOIS-SOENEN, Alain WILEMME, Eloïse BODET

Sylvain BOSSART, **directeur général**

Le Conseil,

La séance est ouverte à 20h00.

A. SÉANCE PUBLIQUE

PROCÈS - VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2024

DECIDE : à l'unanimité

Art. 1: D'approuver le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024.

DIRECTION GENERALE

2. DIRECTION GENERALE - INFORMATION

EST INFORME :

Art. 1: De l'Arrêté ministériel du 18 janvier 2024 approuvant le budget pour l'exercice 2024 de la Commune de Vresse-sur-Semois voté en séance du Conseil communal en date du 14 décembre 2023 est approuvé.

M. Myriam LAURANT entre en séance avant la discussion du point.

3. DIRECTION GENERALE - DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE CONSEIL COMMUNAL - FOREM

PREND ACTE :

Art. 1: De la présente rencontre.

DECIDE, à l'unanimité :

Art.2: De transmettre la présente délibération à M. THOMAS

4. DIRECTION GENERALE - MOTION DE SOUTIEN AUX REVENDICATIONS DES AGRICULTEURS RELATIVES A UNE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, UNE COHERENCE REGLEMENTAIRE ET LA PROMOTION D'UNE CONSOMMATION LOCALE

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: d'informer le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral que la Commune de VRESSE-SUR-SEMOIS se positionne fermement en faveur d'une application des normes européennes et nationales aux productions de viandes et de végétaux importées, afin de lutter contre la concurrence déloyale et les impacts négatifs sur la santé des consommateurs et des producteurs nationaux et préconise de refuser tous les accords de libre¬ échange mettant en danger notre agriculture et sa transition.

Art.2: de demander au Gouvernement fédéral de travailler à davantage de clarté et d'harmonisation pour les vaccins des animaux destinés à l'export ou à l'import.

Art.3: de demander au Gouvernement fédéral de soutenir une régulation du marché ainsi que l'établissement de prix minimum garantis pour garantir des prix justes et stables.

Art.4: de demander au Gouvernement wallon de mettre en place une politique efficace pour stopper l'augmentation du prix des terres, et garantir la préservation des terres agricoles.

Art.5: de sensibiliser le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral quant à la nécessité d'une simplification administrative en faveur des exploitants agricoles nationaux et en particulier wallons.

Art.6: de s'engager à continuer à valoriser davantage l'utilisation des circuits courts, la consommation locale et les produits bio.

Art.7: de favoriser l'attractivité du métier, notamment sur les enjeux de transmission des fermes.

ENTITES CONSOLIDEES (FABRIQUES D'EGLISES – CPAS - ...)

5. DIRECTION GENERALE - CCCA - MODIFICATION DE LA COMPOSITION

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: De procéder au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres suppléants du CCCA (...)

Art. 2: Les membres suivants sont désignés comme membres suppléants du CCCA :

- PONCELET Mimie ;
- RENARD Joël ;
- DE CLERCK Paul ;
- ENSCH Francine ;
- BUFFET Thierry ;
- FRYNS Dominique ;
- GOFFAUX Geneviève.

Art. 3: De fixer la composition du CCCA comme suit (...).

6. FABRIQUE D'EGLISE - COMPTE 2022 – FABRIQUE D'ÉGLISE DE BOHAN

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: §1er. D'approuver le compte de l'établissement cultuel Fabrique d'église de « BOHAN » , pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de fabrique du 14/08/2023.

§2. Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

	Budget 2022	Compte 2022
Recettes ordinaire totales (Chapitre I)	10988,00	26952,75
Dont le supplément ordinaire (art.R17)	10346,77	10346,77
Recettes extraordinaires totales (Chapitre II)	7585,95	5350,92
Dont l'excédent du compte annuel précédent (art. R19)	7585,95	5350,92
TOTAL - RECETTES	**18573,95**	**32303,67**
Dépenses ordinaires (Chapitre I)	7745,00	7317,65
Dépenses ordinaires (Chapitre II - I)	10828,95	23607,42
Dépenses ordinaires (Chapitre II-II)	0,00	0,00
Dont le déficit du compte annuel précédent (art. D51)	0,00	0,00
TOTAL - DÉPENSES	**18573,95**	**30925,07**
RÉSULTAT	**0,00**	**1378,60**

Art. 2 : De transmettre la présente délibération :

- à la fabrique d'église de « ORCHIMONT » ;
- à l'Evêché de Namur ;
- au Receveur régional ;
- au Service Finances.

7. FABRIQUE D'EGLISE - BUDGET 2023 – FABRIQUE D'ÉGLISE DE SUGNY-PUSSEMANGE-BAGIMONT

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: §1er. D'approuver le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église de « SUGNY-PUSSEMANGE-BAGIMONT» , pour l'exercice 2023, voté en séance du Conseil de fabrique du 18/10/2023.

§2. Ce budget présente en définitive les résultats suivants :

	Compte 2021	Budget 2023	Budget 2023	Budget 2023
	commune	fabrique	l'Evêché	modifié
	25/05/2023	18/10/2023	15/01/2024	13/02/2024
TOTAL-RECETTES				
Recettes ordinaire totales (Chapitre I)	10.189,53	26.610,25	26.610,25	14.610,25
Dont le supplément ordinaire (art.R17)	8.552,34	24.446,53	24.446,53	12.446,53
Recettes extraordinaires totales (Chapitre II)	23.976,15	8.794,32	8.794,32	8.794,32
Dont l'excédent du compte annuel précédent (art. R19)	18.173,36	8.794,32	8.794,32	8.794,32
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	34.165,68	35.404,57	35.404,57	23.404,57
TOTAL - DÉPENSES				
Dépenses ordinaires (Chapitre I)	3.051,09	6.700,00	6.700,00	6.700,00
Dépenses ordinaires (Chapitre II - I)	13.709,82	28.704,57	28.704,57	16.704,57
Dépenses extraordinaires (Chapitre II-I)	2.607,78	0,00	0,00	0,00
Dont le déficit du compte annuel précédent (art. D52)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	19.368,69	35.404,57	35.404,57	23.404,57
TOTAL - (RECETTES - DÉPENSES)	14.796,99	0,00	0,00	0,00

Art. 2: De transmettre la présente délibération :

- à la fabrique d'église de « ORCHIMONT » ;
- à l'Evêché de Namur ;
- au Receveur régional ;
- au Service Finances.

FINANCES

8. PLAN DE COHESION SOCIALE - APPROBATION RAPPORTS FINANCIERS 2023

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver les rapports financiers 2023 du P.C.S. et de l'article 20, qui sont les justificatifs à fournir pour vérification de l'utilisation des subsides accordés et en obtenir les soldes, sont approuvés.

Art. 2: Que la présente délibération sera transmise à la Direction de la Cohésion sociale de la Région Wallonne et pour information à la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion
sociale.

URBANISME ET PATRIMOINE

9.PATRIMOINE – RESTAURATION LAVOIR ET ABREUVOIR D'HERISSON – CONVENTION DE COLLABORATION

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'adopter la convention suivante entre la Commune de Vresse-sur-Semois et le Comité de Sauvegarde des lavoir et abreuvoir anciens de Hérisson comme suit (...).

Art. 2: De charger le Bourgmestre et le Directeur général de la signature de la présente convention.

Art. 3: De transmettre la présente délibération au Comité de Sauvegarde des lavoir et abreuvoir anciens de Hérisson.

10. PATRIMOINE – RESTAURATION LAVOIR ET ABREUVOIR DE BAGIMONT ET SUGNY – CONVENTION DE COLLABORATION

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'adopter la convention suivante entre la Commune de Vresse-sur-Semois et le Comité de sauvegarde de l'Enclave à Sugny comme suit (...)

Art. 2: De charger le Bourgmestre et le Directeur général de la signature de la présente convention.

Art. 3: De transmettre la présente délibération au Comité de sauvegarde de l'Enclave à Sugny.

TRAVAUX / EAU / FORÊT

11. DECLARATION DE L'URGENCE - TRAVAUX FORESTIERS 2024

DECIDE, à l'unanimité :

Article unique : D'accepter l'urgence et de porter les points suivants en discussion :

- INVESTISSEMENT EN FORÊT - APPROBATION DES PROJETS 2024 ;
- TRAVAUX FORESTIERS 2024 / DEGAGEMENTS ET ELAGAGES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATIO ;
- TRAVAUX FORESTIERS 2024 / PREPARATION DE TERRAINS, FOURNITURES ET PLANTATIONS - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION ;
- TRAVAUX FORESTIERS 2024 / VOIRIES FORESTIERES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION.

12. POINT EN URGENCE - INVESTISSEMENT EN FORET / APPROBATION DES PROJETS 2024

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver le projet tel que présenté.

Art. 2: De transmettre la présente délibération au Département Nature et Forêt, Direction de Dinant pour suites à donner.

13. POINT EN URGENCE - TRAVAUX FORESTIERS 2024 / DÉGAGEMENTS ET ÉLAGAGES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver le cahier des charges N° CSC2023-67/895 et le montant estimé du marché "Travaux Forestiers 2024 / Dégagements et élagages", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 34.069,40 € hors TVA ou 36.113,56 €, 6% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 640/721-55 (n° de projet 20240020).

14. POINT EN URGENCE - TRAVAUX FORESTIERS 2024 / PRÉPARATIONS DE TERRAINS, FOURNITURES ET PLANTATIONS - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver le cahier des charges N° CSC2023-66/894 et le montant estimé du marché "Travaux Forestiers 2024 / Préparations de terrains, Fournitures et Plantations", établis par l'auteur de projet, Département Nature et Forêt / cantonnement de Bièvre, Rue du Centre 4 à 5555 BIEVRE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 32.264,17 € hors TVA ou 34.200,01 €, 6% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 640/721-55 (n° de projet 20240020).

15. POINT EN URGENCE - TRAVAUX FORESTIERS 2024 / VOIRIES FORESTIÈRES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver le cahier des charges N° CSC2023-69/897 et le montant estimé du marché "Travaux Forestiers 2024 / Voiries forestières", établis par l'auteur de projet, D.N.F. BIEVRE, Rue des Wez 4A à 5555 BIEVRE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 36.180,00 € hors TVA ou 43.777,80 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 640/731-51 (n° de projet 20240021).

DEMANDES DE CONSEILLERS

16. DEMANDES DE CONSEILLERS

PREND ACTE :

Art. 1: Des questions posées par les conseillers et des réponses formulées, reprises ci-dessous :

• Les questions du Conseiller communal WILEMME comme suit :

1. Membre – Accueil des réfugiés ukrainiens.

Selon certaines rumeurs, le nouveau propriétaire de l'ancien Hôtel des Roches de Membre souhaiterait accueillir dans son établissement une cinquantaine de réfugiés ukrainiens.

Nous pensons que la population a droit à une information à ce sujet. Qu'en est-il aujourd'hui dans l'avancement de ce projet ? Cela va-t-il induire un travail supplémentaire à nos services communaux (Etat Civil, Service Population, etc...).

- Le Bourgmestre f.f., la Présidente du CPAS et l'Echevine de l'Enseignement répondent :

· qu'au niveau de l'information, une page dédiée à ce sujet a été prévue dans le bulletin communal.

· que le Collège communal a rencontré la personne en charge de ce bâtiment où chaque partie a pu discuter de cette situation.

· que huit personnes sont actuellement présentes dans le centre.

· qu'au niveau communal et du CPAS, les services ont collaboré avec les représentants des réfugiés pour faciliter l'arrivée de ces personnes.

· qu'une société de nettoyage vient régulièrement mais les personnes réfugiées sont en charge également du quotidien.

· que la Commune s'est montrée volontaire pour permettre à ce que la création de cet établissement se déroule pour le mieux.

· que le CPAS observe que l'accueil de ces personnes est mieux structuré que l'arrivée des réfugiés au début de la guerre. Le CPAS a tout de même mis ses conditions afin de pouvoir gérer le flux des arrivées.

· que e CPAS s'attend à une grande augmentation des dossiers au niveau des revenus d'intégration sociale.

·qu'au niveau des écoles, il n'y a pas encore de familles avec enfants.

2. Rôle de la technicienne POLLEC.

Avec André Robinet, j'ai été invité en tant que membre du CCCA de Vresse à participer à une enquête organisée par les Mutualités Chrétiennes et sa filiale Enéo intitulée « Pauvre de toit ».

Les résultats viennent d'être dévoilées ce lundi 19 février à Namur en présence des chefs de cabinet des Ministres Henry pour la Région Wallonne et Marron pour la Bruxelloise.

Il en résulte qu'un Senior sur quatre est en vulnérabilité énergétique, c'est-à-dire qu'il doit se mettre en danger sur des besoins essentiels afin d'honorer ses factures d'énergie. Les lacunes relevées sont un manque d'information sur les primes offertes ainsi qu'un manque d'accompagnement des éventuels candidats à la rénovation énergétique.

Les guichets locaux à l'énergie sont saturés (le ministre promet des engagements en ressources humaines) et notre région ne bénéficie pas encore d'une plateforme d'accompagnement.

Nos questions :

1. La commune a-t-elle déjà été approchée par une de ces plateformes d'accompagnement ?

2. La technicienne Pollec engagée depuis peu pourrait-elle informer la population sur la problématique de la transition énergétique et répondre à certaines interrogations au cours d'un exposé grand public ?

- Le Bourgmestre f.f. répond :

· par la négative sur le fait qu'une plateforme d'accompagnement aurait pris contact avec la Commune.

· que depuis peu, la Commune a embauché une coordinatrice POLLEC et la Commune souhaite mettre en place un nombre d'actions dans ce domaine afin de permettre aux personnes d'adopter les bons réflexes pour lutter contre cette précarité énergétique.

- Au point de vue communal, la Commune met en place plusieurs référencements comme un onglet dédié sur le site internet communal, une collaboration avec le BEP, une analyse des projets POLLEC dans d'autres communes.
- Concernant les personnes en souffrance, on peut constater qu'il y a parfois un manque de conscience écologique et que les personnes commencent à adopter les réflexes. On peut constater des difficultés afin d'obtenir les informations nécessaires au niveau des primes énergétiques ou toute autre subvention/aide possible.

3. La route communale vers Orchimont.

Voici quelques semaines, des arbres ont été abattus le long de la route entre le Pont des Blancs Cailloux et la gare d'Orchimont.

1. Qui a rédigé le cahier des charges ? La commune ou la DNF ?

2. Si c'est la Commune ou si vous avez pris connaissance du CSC de la DNF, qu'est-il prévu quant au dégagement des branches ? Est-ce à charge de la Commune ou de l'entrepreneur ?

3. Sur cette section de route ainsi que sur les autres routes où un schlammage a été effectué récemment, prévoit-on un marquage au sol ou à tout le moins la repose de cataphotes routiers afin d'améliorer la sécurité la nuit et/ou par temps de brouillard ?

Le Bourgmestre f.f. et l'Echevin des travaux répondent que :

· c'est le DNF qui a rédigé le cahier des charges.

· la Commune a fait part de son mécontement à de nombreuses reprises auprès du DNF et ce dernier a indiqué qu'il fallait attendre la fin de l'exploitation de la coupe. Dans le descriptif, il est prévenu que les branches doivent être enlevée dans le talus. Il est difficilement compréhensible d'avoir une telle situation. Certains évoquent le fait que le fait d'être trop rigoureux contre les exploitants forestiers pourrait faire qu'ils ne souhaitent plus soumissionner. Il a été demandé à l'avenir que les exploitants forestiers doivent faire disparaitre du visuel. Le DNF a été conscientisé de la demande de la Commune.

· Concernant d'autres marchés forestiers, notamment la lutte contre les scolytes, la Commune observe une difficulté afin de trouver des entrepreneurs.

· Qu'il n'y avait pas de cataphotes routiers sur l'entièreté de cette route mais il est possible d'en prévoir pour l'avenir.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 MARS 2024

Présents : Mmes et MM.
Arnaud ALLARD, **Bourgmestre, Président**
Frédéric MARTIN, Pascaline RENARD, **Echevin(s)e,**
Isabelle MAROIT, **Présidente du CPAS**

Conseillers(ères) communaux(ales) :
André ROBINET, Myriam LAURANT, David DURUISSEAU, Véronique LIEGEOIS-SOENEN, Alain WILEMME, Eloïse BODET

Sylvain BOSSART, **directeur général**

Le Conseil,

La séance est ouverte à 20h00.

A. SÉANCE PUBLIQUE

PROCÈS - VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver le procès-verbal de la séance du 29 février 2024.

DIRECTION GENERALE

2. DIRECTION GENERALE – SUBVENTIONS – OCTROI D'UN SUBSIDE AU COMITE DE LA CRECHE VIVANTE DE LAFORET

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: De revoir la Décision du Conseil communal n°4 du 14 décembre 2023 de la manière suivante : (...)

Art. 2: De transmettre la présente délibération :

- Au Receveur régional ;
- Au Service Finances.
- A M. DINANT.

ENTITES CONSOLIDEES (FABRIQUES D'EGLISES – CPAS - ...)

Mme Véronique LIEGEOIS-SOENEN quitte la séance avant la discussion du point.

Mme Isabelle MAROIT quitte la séance avant la discussion du point.

3. ENTITES CONSOLIDEES - TUTELLE CPAS – APPROBATION COMPTES 2023

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'arrêter les comptes de l'exercice 2023 du CPAS.

Art. 2: De transmettre la présente délibération au CPAS.

Mme Véronique LIEGEOIS-SOENEN entre en séance avant la discussion du point.

Mme Isabelle MAROIT entre en séance avant la discussion du point.

4. FABRIQUE D'EGLISE - BUDGET 2023 – FABRIQUE D'ÉGLISE DE LAFORÊT-MEMBRE-VRESSE

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver le budget de façon réformée de l'établissement cultuel Fabrique d'église de « LAFORÊT-MEMBRE-VRESSE» , pour l'exercice 2023, voté en séance du Conseil de fabrique du 07/06/2023.

Art. 2: De transmettre la présente délibération :

- A la fabrique d'église de « LAFORÊT-MEMBRE-VRESSE » ;
- A l'Evêché de Namur ;
- Au Receveur régional ;
- Au Service Finances.

M. Alain WILEMME quitte la séance avant la discussion du point.

5. FABRIQUE D'EGLISE - COMPTE 2022 – FABRIQUE D'ÉGLISE DE CHAIRIERE

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: §1er. D'approuver le compte de l'établissement cultuel Fabrique d'église de « CHAIRIERE » , pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de fabrique du 13/09/2023.

§2. Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

	Budget 2022	Compte 2022
Recettes ordinaire totales (Chapitre I)	4.541,66	4.132,05
Dont le supplément ordinaire (art.R17)	3.632,97	3.632,97
Recettes extraordinaires totales (Chapitre II)	12.755,46	4.220,48
Dont l'excédent du compte annuel précédent (art. R19)	2.689,06	4.220,48
TOTAL - RECETTES	**17.297,12**	**8.352,53**
Dépenses ordinaires (Chapitre I)	3.020,00	2.404,25
Dépenses ordinaires (Chapitre II - I)	4.210,72	3.876,12
Dépenses ordinaires (Chapitre II-II)	10.066,40	0,00
Dont le déficit du compte annuel précédent (art. D51)	0,00	0,00
TOTAL - DÉPENSES	**17.297,12**	**6.280,37**
RÉSULTAT	**0,00**	**2.072,16**

Art. 2 : De transmettre la présente délibération :

- à la fabrique d'église de « ORCHIMONT » ;
- à l'Evêché de Namur ;
- au Receveur régional ;
- au Service Finances.

PARALOCAL (INTERCOMMUNALES, ASBL, ...)

M. Alain WILEMME entre en séance avant la discussion du point.

M. Frédéric MARTIN entre en séance avant la discussion du point.

6. PARALOCAL - TENUE BAR MARCHE MENSUEL DU TERROIR - MODIFICATION DU REGLEMENT

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: De remplacer le Règlement communal relatif à la tenue du bar du marché mensuel comme suit (...)

Art. 2: Le présent règlement entrera en vigueur après avoir été publié par affichage conformément aux prescrits des articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art. 3: La Décision du Conseil communal le 23 juin 2021 est abrogée.

7. PARALOCAL - ADL - BUDGET, COMPTES ET RAPPORTS

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'émettre un avis positif sur les comptes 2023, le budget 2024 et le rapport d'activités de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés par l'ASBL Agence de Développement Local.

Art. 2: De transmettre la présente délibération à l'ASBL Agence de Développement Local pour suite utile.

MARCHES PUBLICS

8.MARCHES PUBLICS - ACQUISITION DE PIECES POUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU 2024-2027 - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

DECIDE à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver le cahier des charges N° CSC2024-65/893 et le montant estimé du marché "Acquisition de pièces pour le réseau de distribution d'eau 2024-2027", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 167.361,44 € hors TVA ou 202.507,34 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 874/745-51(n° de projet 20240030) et sera financé par emprunt.

Art. 5: Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

Art. 6: De transmettre la présente délibération au Service Finances.

9. MARCHES PUBLICS - RÉFECTION DE VOIRIE, ÉGOUTTAGE ET DISTRIBUTION D'EAU RUE DU PETIT MONCEAU À ALLE-SUR-SEMOIS - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver le cahier des charges N° CSC2024-74-904 (VEG-23-5066-CAC) et le montant estimé du marché "Réfection de voirie, égouttage et distribution d'eau rue du Petit Monceau à Alle-sur-Semois", établis par l'auteur de projet, INASEP - Bureau d'études - SAA, Rue des Viaux, 1b à 5100 Naninne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 859.089,77 € hors TVA ou 1.016.195,24 €, TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3: De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 4: De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2024, articles 421/732-60 (n° de projet 20230011) et 874/732-52 (n° de projet 20240029).

M. Myriam LAURANT entre en séance avant la discussion du point.

10. MARCHES PUBLICS - ADDUCTION D'EAU SUGNY - BOHAN VIA COL DE LA SUETTE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver le cahier des charges N° CSC2024-73/902 et le montant estimé du marché "Adduction d'eau Sugny - Bohan via col de la Suette", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 305.569,00 € hors TVA ou 369.738,49 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 874/732-52 (n° de projet 20240029).

Art. 4: De transmettre la présente délibération au Service Finances.

11. EQUIPEMENTS DES PUITS DE SUGNY "CHARNETS II, PRE ST ANNE, RACINES III - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver le cahier des charges N° CSC2024-75/905 et le montant estimé du marché "Équipements des puits de Sugny " Charnets II, Pré St Anne, Racines III"", établis par

le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 59.500,40 € hors TVA ou 71.995,48 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 874/721-55 (n° de projet 20230023).

Art. 4: De transmettre la présente délibération au Service Finances.

TRAVAUX / EAU / FORÊT

12. FORET - CHASSE - APPROBATION DE LA CESSION DU LOT 6

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'accepter la cession du lot n°6 à M. XXXXX en remplacement de M. XXXXXX.

Art. 2: D'informer M. XXXXX de la présente décision.

Art. 3: De transmettre la présente délibération à M. le Receveur régional et au Service Perception-Recouvrement.

SECURITE/MANIFESTATIONS

13. SECURITE - RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE - ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU DÉCRET DU 09 MARS 2023 RELATIF AUX DÉCHETS, À LA CIRCULARITÉ DES MATIÈRES ET À LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE - MODIFICATION DU TITRE II DU RGP ET DE LA NOUVELLE LOI DU 24 JUIN 2023 RELATIVE AUX SANCTIONS ADMINISTRATIVES

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver la version consolidée du Règlement Général de Police Charte de "Bien vivre ensemble" et que cette version consolidée fait partie intégrante de la présente délibération.

Art. 2: D'abroger la version consolidée du Règlement Général de Police Charte de "Bien vivre ensemble" en sa version du 9 décembre 2022.

Art. 3: Le présent règlement entrera en vigueur après avoir été publié par affichage conformément aux prescrits des articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art. 4: De transmettre la nouvelle version du R.G.P. :

- Au Fonctionnaire Sanctionnateur et au Bureau des Amendes Administratives ;
- A la Zone de Police HOUILLE-SEMOIS ;
- Au service informatique pour la mise à jour sur le site internet de l'Administration.

PARALOCAL (INTERCOMMUNALES, ASBL, ...)

14. SECURITE - MEDIATION SAC - CONVENTION GENERALE DE COLLABORATION DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE MEDIATION RELATIVE AUX AMENDES ADMINISTRATIVES COMMUNALES

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: D'approuver la convention générale de collaboration dans le cadre de la procédure de médiation relative aux amendes administratives communales entre la Commune de Florennes et la Commune de Vresse-sur-Semois comme suit (...).

Art. 2: De charger le Bourgmestre et le Directeur général de signer la présente convention.

Art. 3: De transmettre la présente délibération :

- à la Commune de Florennes ;
- Au Receveur régional ;
- Au service Budget - Finances.

RESSOURCES HUMAINES

15. RESSOURCES HUMAINES - EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS - RAPPORT ANNUEL

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (CWASS) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 07/02/2013 relatif à l'emploi de travailleurs handicapés dans les provinces, les communes, les centres publics d'action sociale et les associations de services publics, notamment l'article 7 ;

Vu le rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés mentionnant que l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein de la Commune est rencontrée ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1: De prendre connaissance du rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au 31 décembre 2023 mentionnant que l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein de la Commune est rencontrée.

Art. 2: De transmettre le rapport à l'AVIQ.

DEMANDES DE CONSEILLERS

16. DEMANDES DE CONSEILLERS

PREND ACTE :

Art. 1: Qu'aucune question n'a été posée en séance.



" Bien vivre à Vresse "

C'est grâce à la générosité de nos sponsors et à nos 5 bénévoles que le comité " Bien vivre à Vresse " a pu offrir 5.000 œufs en chocolat pour les différentes écoles de Vresse.

Pour rappel, c'est grâce à nos 3 activités annuelles que nous pouvons réinjecter les bénéfices dans la vie sociale de Vresse.

Pour info :
Le 02/06/24 concentration de Vespa.

Le 18/08/24 rassemblement et balade teckels (nous espérons 100 chiens cette année)

Le 15/09/24 concentration de Mazda MX5.

Une petite visite de votre part nous ferait plaisir.

Pour 2024, nous allons offrir 200 galettes au centre Jean Allard (centre pour handicapés adultes), 200 galettes à la Seigneurie à Membre et 500 kg de nourriture pour chiens et chats au CPAS de Vresse.

Nos sponsors ont été choisis pour la qualité de leurs produits et de leurs services.



Grand merci à:

- Garage Quevrain à Erpent
- La station La Haizette
- Bouquet de Semois
- Boulangerie Delogne
- Boucherie Au Bon Jambon
- Spar
- Proxy Delhaize
- La Mouche
- Taos
- Le Grain d'Sel
- Le Petit Chaudron
- Le Roy de la Bière
- De la Dîme
- L'Eau Vive
- Le Charme de la Semois
- Le Fief de Liboichant, la Riviera
- Le Relais
- La Folie Douce
- Le Barbiche
- Le Troquet Plage
- Il s'appelait Gatsby
- Le Kiosque aux Idées
- Vincent Théret artisan sculpteurLa
- La Carrosserie Bauters Peter de Kruisem (par sympathie).

Nous remercions Véronique et Eddy Liegeois pour leur soutien et ils vous donnent rendez-vous prochainement pour une nouvelle aventure à La Table du Boutchi à Vresse.

Horion David, coordinateur.



BIEN VIVRE, ENSEMBLE

VOUS AVEZ UN ANIMAL ? VOUS L'AIMEZ ?
FAITES-LE AIMER PAR TOUS !

Bien vivre ensemble tient parfois à peu de choses. Le respect par chacun de quelques bonnes pratiques permet à tous de bénéficier d'un meilleur cadre de vie.

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, les déjections sont autant de sources du mécontentement de nos concitoyens.

Soyez vigilants à ne pas laisser errer ou aboyer votre chien. Pensez à ceux qui doivent se lever tôt ou ceux qui se reposent. Pour favoriser l'entente de voisinage, ne laissez pas errer votre animal, prenez toutes les dispositions pour qu'il ne s'échappe pas et dressez-le à ne pas aboyer sans cesse.

Une promenade, une laisse...

Se promener, flâner dans les rues du centre-ville avec son chien représente pour beaucoup de citoyens un moment particulier qu'ils partagent avec leur compagnon à quatre pattes.

Pour assurer à tous les usagers de pouvoir emprunter le domaine public sans être perturbés par des comportements d'excitation de la part des chiens, rappelons quelques règles pour que maîtres, chiens, passants et promeneurs puissent circuler en toute convivialité sur les trottoirs et chemins :

- Les chiens doivent toujours être tenus en laisse quand ils circulent sur le domaine public que ce soit dans les zones urbanisées, agglomérées de la commune, dans les parcs, les espaces verts, les réserves naturelles et tous les lieux accessibles au public.
- Les maîtres des canidés doivent pouvoir maîtriser leurs chiens et éviter tout comportement agressif envers les autres usagers et piétons du domaine public.

Respecter ces quelques règles permet de partager en toute convivialité nos espaces publics, nos rues et nos sentiers.

De plus, pour le bien-être de nos animaux, de nos voisins et pour la propreté de notre village, les déjections canines doivent être ramassées et mises dans les poubelles.

Les communes sont compétentes pour réglementer la circulation des animaux domestiques dans les espaces publics et ces règles sont édictées dans le règlement général de police. Nous vous rappelons que les propriétaires d'animaux en divagation enfreignent ce règlement. Il leur est donc demandé de de ne pas laisser leurs animaux domestiques sans surveillance en dehors de leur propriété.

Pour rappel, conformément à l'Article. 76 – Chiens errants § 1er.du règlement général de police, « Tout chien errant sera placé au chenil communal pour une durée limitée à 5 jours. Outre les pénalités prévues, le Bourgmestre réclamera **la somme de 100 euros.** »

La sécurité étant l'affaire de tous, nous comptons sur votre responsabilité et votre civisme. Nous espérons ainsi faire cesser ces incivilités qui nuisent à la quiétude de notre commune.

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société c'est respecter les autres !



Identification de votre animal de compagnie

En Belgique, l'identification des animaux de compagnie est obligatoire.

Le responsable d'un chien doit faire identifier et enregistrer celui-ci conformément aux dispositions de l'AR du 28 mai 2004 relatif à l'identification et l'enregistrement des chiens, ainsi qu'être en possession des documents en constituant la preuve.

Il est donc demandé aux propriétaires de chiens ou de chats de les faire tatouer ou pucer.

Depuis le 1er mai 2021, l'accès aux données liées à la puce des animaux de compagnie a été bloqué en raison de l'application de la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD). Les coordonnées liées au numéro de la puce de l'animal deivennent confidentielles. Cela signifie que si votre compagnon se perd, l'accès à vos données est limité. Il est donc conduit en refuge et cela induit un coût pour vous. Pour l'éviter et autoriser l'accès à vos informations aux services de police par exemple, vous pouvez visiter les plateformes DogID et CatID et y donner votre accord explicitement.

Pour le faire, vous aurez besoin de votre carte d'identité et d'un lecteur de carte électronique.

Voici les liens des plateformes (la procédure est la même pour les deux sites) :

https://online.dogid.be
https://online.catid.be

Rappel aux futurs acquéreurs d'animaux

Nouvelle obligation en matière de détention d'animaux à partir du 1er juillet 2022

Bien-être animal : le permis de détention devient effectif dès le 1er juillet

Vous devez désormais vous rendre au service population de votre commune afin d'y obtenir un permis de détention.

Cet extrait, délivré par l'administration communale, établira que la personne n'est pas sous le coup d'une interdiction de détention ou déchue de son permis de détenir un animal de compagnie, ces deux peines pouvant être prononcées tant par un juge que par un fonctionnaire sanctionnateur.

Depuis le 1er juillet 2022, il faudra présenter un extrait du fichier central de la délinquance environnementale et du bien-être animal pour acquérir (acheter, adopter ou recevoir) un animal de compagnie.

Animal errant, abandonné ou perdu sur son territoire, Concrètement, que faire ?

Vous trouvez un animal errant sur le territoire **=> contactez la zone de Police au 061/24 24 00. Si urgence, contactez le 101.**



Trions les déchets de pesticides

Un geste pour l'environnement, des cadeaux pour vous !



Plantez

Protégez

Triez

Pour la 6ème fois, l'asbl CORDER s'associe à l'asbl Adalia 2.0, la COPIDEC et la Wallonie pour sa campagne bisannuelle de tri des déchets de pesticides pour les particuliers en Wallonie.

40% des ménages wallons utilisant des pesticides au jardin ne trient pas correctement les emballages et les restes de pesticides. Alors que ceux-ci devraient être déposés au recyparc, ils sont jetés dans les PMC, avec les ordures ménagères ou vidés à l'égout. Pour limiter les risques pour la santé et l'environnement, il est essentiel que tous les déchets de pesticides soient traités par une filière spécialisée.

> *40% des ménages ne trient pas correctement les emballages de pesticides*

Les pesticides et le tri des déchets au recyparc

Parfois utilisés lors de l'entretien de vos espaces privés, de votre jardin ou de votre terrasse, ces produits sont spécifiques pour lutter contre des nuisibles (plantes indésirées, maladies des plantes, insectes ou petits animaux nuisibles, etc.). Pour limiter les effets néfastes sur la santé et l'environnement, il est primordial de **respecter les conditions d'utilisation reprises sur l'étiquette** de ces produits et de trier les déchets qui en découlent. Pour ce faire, **déposez vos emballages et bidons vides de pesticides ou ceux que vous n'utilisez plus au recyparc le plus proche de chez vous dans les DSM (Déchets Spéciaux des Ménages).** Afin de limiter les risques de fuites lors du transport, il est recommandé de placer les pesticides dans un récipient étanche, arrimé à l'intérieur du coffre de la voiture à l'aide de sangles par exemple.



Trois, deux, un... Triez !

Si vous vous rendez au recyparc pour y déposer vos déchets de pesticides **du 21 mars au 20 juin 2024**, prenez-y une photo, participez au **jeu** et recevez **un kit de semences locales et biologiques Cycle-en-Terre*.** Un·e grand·e gagnant·e sera aussi tiré·e au sort et recevra **un bon de 200 € à dépenser en jardinerie labellisée Jardiner Sans Pesticide.**



Rendez-vous sur www.corder.be

ASBL Corder
Croix du Sud 2, L7.05.03
1348 Louvain-la-Neuve
Belgique
+32 (0)10 47 37 54
www.corder.be

* Dans la limite des stocks disponibles

CITOYENNETÉ

HABITATIONS FLEURIES

REGLEMENT

Il est organisé, sur tout le territoire de la commune, un concours destiné à embellir l'environnement. Cette année encore, il a été décidé de ne pas fixer de thème bien précis mais bien de laisser courir votre imagination afin que votre façade soit la plus belle.

Participants

1. Toute personne domiciliée ou ayant une seconde résidence ou un commerce et toute association dans l'entité de Vresse-sur-Semois peut participer au concours Habitations fleuries.
2. Une seule inscription par bâtiment et espace fleuri
3. Est déclaré participant au concours toute personne ayant déposé son bulletin de participation à l'Administration communale avant le 24 juin 2024 à 16 h 00. L'inscription est gratuite mais obligatoire.
4. Le jury tiendra compte des critères suivants :
 - L'originalité de la décoration
 - Esthétique générale, harmonie des couleurs et des formes, compléments décoratifs ;
 - Diversité des espèces ;
 - Propreté des lieux et santé des plantes.
5. Les participants autorisent que les photos soient prises pour la projection d'un diaporama, pour la publication dans le bulletin communal d'information, sur le site de la commune ou encore via la presse.
6. Les prix seront attribués par catégorie. Ils consisteront en des bons d'achat à valoir dans les commerces locaux il y a 3 catégories :
 - Façades de particulier
 - Commerces : on entend par commerce les épiceries, librairies, merceries, boucheries, hôtels, restaurants, cafés
 - Espace ou quartier fleuri par une association,....

Jury

1. Le jury pourra procéder à la visite du 1er juillet 2024 au 15 août 2024
2. Les membres du jury et du Conseil communal ne peuvent pas participer au concours.
3. Le jury sera seul juge en cas de litige
4. Les vainqueurs du concours font, d'office, partie du jury l'année suivante.

Renseignements complémentaires : tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Véronique SOENEN, conseillère communale, 0472 565856

Talons d'inscription au verso ►

CITOYENNETÉ

TALON D'INSCRIPTION PERSONNE PRIVEE

Nom : Prénom :

Rue : N° :

Localité : Tél. :

Fait à, le

adresse email:.....

Signature

TALON D'INSCRIPTION / ASSOCIATION OU GROUPE DE PERSONNES

L'association dénommée

Ou le groupe de personnes composées de :

.....

.....

Inscrit la place ou le quartier de : N° :

Localité : Tél. :

Fait à, le

Signature

TALON D'INSCRIPTION / COMMERCES

L'établissement dénommé

Inscrit la façade de son commerce situé :

..... N° :

Localité : Tél. :

Fait à, le

Signature

Un enfant, un arbre !

Depuis près de 20 ans la Commune de Vresse-sur-Semois plante un arbre pour les enfants nés l'année précédente.

Le samedi 27 avril, malgré une météo un peu capricieuse, 33 arbres fruitiers ont ainsi été plantés dans la joie et la bonne humeur.

Une plaque a été placée devant chaque arbre pour indiquer le prénom et la date de naissance du jeune Vressois.

La matinée a été clôturée par un petit apéro forestier.



ORGANISER UN ÉVENEMENT

DÉMARCHES À SUIVRE

On entend par manifestation toute activité rassemblant un plus grand nombre de personnes (participants ou spectateurs). Il peut s'agir de soirée, de brocante, carnaval, rallye touristique...

Brièvement, on retrouve trois types de manifestation :

1. La manifestation privée en lieu clos et couvert.

Ce type d'organisation n'est pas soumise à l'autorisation préalable du Bourgmestre pour autant qu'elle ne soit pas accessible à tout le monde. Chaque participant est un invité ce qui implique un lien personnel et individuel entre l'organisateur et ses invités. On retrouve dans cette catégorie, les mariages, les communions, les fêtes d'anniversaire, fête d'entreprise...

Cependant, en fonction de l'importance ou de la particularité de l'événement, il peut être recommandé d'aviser l'autorité administrative afin de prendre les mesures de police nécessaires au bon déroulement. On pense ici aux problèmes de parking, d'accessibilité des lieux ...

2.La manifestation en plein air.

Pour organiser ce type de manifestation, que la soirée soit privée ou publique, il est nécessaire de demander au préalable une autorisation auprès du Bourgmestre ainsi que l'avis de la zone de police, à la Dinaphi et au SPF Santé et Hygiène (pour ce dernier uniquement si l'évènement accueille plus de 800 personnes).

3. La manifestation publique.

Une soirée publique répond à un grand principe : quiconque peut y participer soit en payant un droit d'entrée, soit sur présentation d'une carte d'invitation qui n'est pas fondée sur un lien personnel et individuel entre l'organisateur et l'invité (exemple des pré ventes). On retrouve notamment dans ces manifestations les kermesses, plein air, brocantes, festivals, marchés, trails, randonnées, courses, rallyes,

Ici aussi, il y a lieu d'introduire une demande préalable auprès du Bourgmestre ainsi que l'avis de la zone de police, à la Dinaphi et au SPF Santé et Hygiène pour ce dernier uniquement si l'évènement accueille plus de 800 personnes).

La demande spécifique concernant les manifestations en plein air et les manifestations publiques doit être rentrée au moyen du formulaire « Dossier sécurité » téléchargeable sur le site internet https://www.vresse-sur-semois.be/fr ou sur demande auprès de l'Administration Communale, le plus tôt possible et au plus tard 45 jours avant la date prévue (60 jours en cas de plus gros événement).

En cas d'événement de grande ampleur, une réunion de coordination pourra également être programmée à la demande de l'Administration ou d'une des disciplines pour la bonne organisation de la manifestation.

Un guide « Organiser un évènement » rédigé par la zone Dinaphi à l'attention des autorités communales & des organisateurs est également disponible sur le site de l'Administration Communale.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Valentine THERET – 061/46.58.31 – valentine.theret@vresse-sur-semois.be.

Petit rappel : Les gobelets réutilisables deviennent obligatoires lors des événements

Depuis le 1er septembre 2023, l'utilisation de gobelets réutilisables devient obligatoire en Wallonie lors des événements en intérieur et extérieur.

Cette mesure vise à réduire les déchets, en complément de l'interdiction des gobelets jetables en plastique depuis janvier.

Des alternatives sont disponibles, soutenues par des organisations et des services de prêt/lavage de gobelets.

Plusieurs organisations locales y ont déjà adhéré !

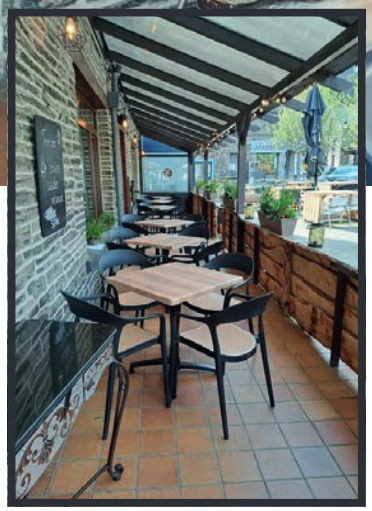
Une belle avancée pour notre environnement...

Plus d'infos sur https://www.wallonie.be/fr/actualites/les-gobelets-reutilisables-deviennent-obligatoires-lors-des-evenements

Au Coeur d'Alle











Fr

“Au Coeur d'Alle” est un hôtel-restaurant rénové au cœur d'Alle. Vous pouvez visiter la brasserie chaleureuse dans l'après-midi pour un délicieux déjeuner ou une collation délicieuse.

Dans l'après-midi, vous pourrez déguster de crêpes ou gaufres fraîchement préparées, ou une bière fraîche au soleil sur la terrasse. Le soir, vous pourrez savourer un agréable repas dans le restaurant attrayant. La cuisine est honnête, simple et très savoureuse car nous cuisinons avec des produits des commerçants locaux.

Nous espérons de vous rencontrer bientôt. De beaux souvenirs se créent certainement au “Coeur d'Alle”.

Merci de réserver à temps pour le restaurant au **061/61.31.72.**

Katrien, Johan et leur équipe.

Nl

“Au Coeur d'Alle” is een vernieuwd hotel-restaurant in het hartje van Alle. Je kan er in de gezellige brasserie 's middags terecht voor een smaakvolle lunch of een lekkere snack.

In de namiddag kan je genieten van de overheerlijke versgebakken pannenkoeken of wafels, of van een fris streekbiertje in de zon op het terras. 's Avonds is het gezellig tafelen in het sfeervolle restaurant. De keuken is eerlijk, eenvoudig en heel lekker want er wordt gekookt met producten van de locale handelaars.

We hopen jullie snel te ontmoeten. In “Au Coeur d'Alle” worden er vast en zeker mooie herinneringen gemaakt.

Graag tijdig reserveren voor het restaurant aub op het **nummer 061/61.31.72.**

Katrien, Johan en hun team.

f **Au Coeur d'Alle | www.aucoeurdalle.be**

ENERGIE

AGISSONS ENSEMBLE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La commune de Vresse-sur-Semois veut continuer de s'engager pour le climat. Suite à son adhésion à la Convention des Maires en 2018, la Commune a pour ambition de mettre en œuvre un **P**lan d'**A**ctions en faveur de l'**E**nergie et du **C**limat sur son territoire (PAEDC).

Comme vous avez pu le remarquer dans les bulletins précédents, la commune était en recherche d'un coordinateur POLLEC dans le cadre de l'appel à candidature POLLEC 2022 de la Région Wallonne. Ça y est : le collaborateur est là !

En effet, **Marie David a été désignée comme collaboratrice POLLEC** en décembre dernier pour offrir son soutien dans la concrétisation du Plan d'action Energie-Climat de la Commune de Vresse. Diplômée en Sciences et Gestion de l'environnement, elle accompagnera la Commune pour une durée de 3 ans afin notamment de développer des projets visant l'efficacité énergétique et la production d'énergie à partir de sources renouvelables et réaliser des investissements dans les thématiques liées au PAEDC.



Pourquoi avoir choisi la Commune de Vresse-sur-Semois ?

Le fait de rendre service tout en développant des projets liés à la thématique climatique a toujours été un sujet important pour moi. Nous le savons tous, Vresse-sur-Semois est surtout connue pour son attractivité touristique, entre randonnées et activités nautiques, les activités ne manquent pas ! Cependant, cette attractivité a un coût, qui se répercute autant sur la biodiversité que sur les vressois et vressoises. Les changements climatiques sont de plus en plus fréquents et intenses, c'est pourquoi il est nécessaire de se pencher sur la question de la transition énergétique dans les petites communes rurales telles que Vresse-sur-Semois.

Qu'allez-vous mettre en place ?

Actuellement, la Commune s'est engagée à concrétiser un plan de travail comprenant la rénovation et l'autonomie énergétique des bâtiments communaux, le verdissement de la flotte des véhicules communaux et le déploiement de bornes de recharge sur son territoire.

Elle souhaite également impliquer les citoyens dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

Vous souhaitez en savoir plus sur la participation citoyenne ? Venez participer à la soirée de sensibilisation à la transition énergétique du 20 août 2024 dans la salle du Conseil communal.

Inscription obligatoire avant le 10 août 2024 :
marie.david@vresse-sur-semois.be

N'hésitez pas à consulter le site web communal pour plus d'infos !

PRIMES

UN PROJET DE RÉNOVATION EN TÊTE ? DEMANDEZ VOS PRIMES RÉGIONALES !

La Région Wallonne continue de soutenir les citoyens wallons dans leurs projets de rénovations grâce aux primes.

Comment l'obtenir ?

- Être une personne physique de minimum 18 ans qui est :
 - Inscrite au registre de la population ou des étrangers
 - Titulaire d'un droit réel sur le logement (propriétaire total ou partiel, usufruitier ou nu-propriétaire)
- Être une association de copropriétaires
- Le bâtiment est situé en Wallonie (hors Communauté germanophone)
- Le bâtiment a été construit il y a plus de 15 ans

Que choisir ?

Pour des rénovations profondes de votre logement, optez pour les **Primes Habitations**

Attention, la visite d'un auditeur Logement est obligatoire. Trouvez un auditeur près de chez vous sur notre site internet : Service Energie-Climat / « Primes énergie ».

Pour des petits travaux (combles, menuiseries, chauffage, salubrité, etc.), optez pour la **Prime toiture ou les Primes petits travaux**.

Pas d'audit Logement nécessaire.

Plus d'infos : rendez-vous sur primeshabitations.wallonie.be ou dans votre Guichet Énergie local (liste disponible sur notre site internet)

Vous pouvez également financer vos travaux de rénovation en utilisant un **prêt à 0%** via un **Renoprêt** (sans audit et sans prime) ou un **Rénopack** (avec audit). Ce prêt offre un montant allant de 1.000 à 60.000€, remboursables dans un délai maximal de 30 ans.



Des questions ?
Composez-le 063/212.661-662 ou envoyez un mail à renopack@province.luxembourg.be

PORTRAITS

MATHIS & CYRIEL THERET

Nafraiture serait-il une terre fertile où les jeunes osent s'engager ?

Après **Pierre ANDRE** qui, avec sa compagne, a repris avec succès la boucherie de Alle ; après **Dorine GRANDJEAN** qui a créé son entreprise et propose depuis quelques mois un service complet, à domicile, avec son « esthetic mobile » c'est au tour des frères THERET de se lancer dans le grand bain. C'est au sein de familles bien connues dans notre commune que **Cyriel et Mathis** ont grandi puisqu'ils sont les enfants de Sébastien qui a un long passé au sein de l'entreprise THERET et d'Annick LAURANT, professeur au sein des écoles communales ;

Mathis, le plus jeune, vient juste d'avoir 21 ans. Après 6 années d'étude à Saint Quentin à Ciney, dont 5 ans en apprentissage, Mathis apprend son métier d'abord chez Jérôme Dury à la ferme da Yauge durant 2 ans et ensuite chez Thomas Debry à Malvoisin durant 3 ans.

Dès l'âge de 15 ans, il découvre le plaisir de la soudure sur les chantiers de son papa et depuis, il n'a eu cesse d'apprendre toutes les facettes du métier.

Diplômé le 30 juin 2023, Mathis lance dès le 1er octobre son entreprise « **Mathis Theret, soudure et conception** »

Ce que Mathis apprécie le plus, c'est réaliser les projets de ses clients : vous rêvez de réaliser un prototype ? vous souhaitez modifier une machine pour la rendre spécifique à vos besoins ?

Mathis apprécie les plus gros projets ; il a déjà réalisé une brosse pour un télescopique ou une masse pour un tracteur ; mais ce ne sont que deux exemples. Il peut créer ou transformer votre machine agricole...

Confiez vos idées à Mathis ; une envie, un mot, un geste, Mathis fera le reste.

Pour contacter Mathis, formez le 0484/ 758124 ou mathis.theret.na@gmail.com



Citoyenneté



Cyriel a 26 ans, après des études complètes en horticulture à l'institut Saint Joseph à Carlsbourg, Cyriel met en pratique le fruit de ses études chez Huybens - Mottet où il travaille durant 3 ans dans la création de parcs et jardins puis 3 ans chez Gérard Moinil en maçonnerie

Indépendant depuis 2 ans, Cyriel travaille seul ou avec son papa, Sébastien ; pour vous, ils peuvent réaliser tous travaux de terrassement, aménagement extérieur (terrasse, pavage, allée de garage, ...) pose de L , création d'étang, mur de soutènement,...., pose d'égouttage, de citerne, ; en fait, en matière de construction, ils assurent l'avant et l'après construction

Un projet ! n'hésitez pas à contacter Cyriel au 0471/ 543043 ou cyrieltheret@gmail.com





2 jeunes qui osent investir et s'investir dans notre commune ! A encourager !

Vous aussi, vous êtes jeunes et venez de lancer votre entreprise ou votre commerce ! le bulletin communal peut vous aider à vous faire connaitre ;

contactez Pauline Hauptmann au 061 292986

PATRIMOINE

COMITÉ DU PATRIMOINE DE L'ENCLAVE & SYNDICAT D'INITIATIVE DE L'ENCLAVE

LAURÉAT 2023 DU PRIX PATWAL DE PROMÉTHÉA

« LE LAVOIR DE SUGNY-CHALAY : LÀ OÙ IL FAIT BON VIVRE »

Les entreprises mécènes du collectif PATWAL de Prométhéa ont remis le 3 avril dernier un chèque de 10.000€ au lauréat pour contribuer à la valorisation du site et sensibiliser le public à ce patrimoine hydraulique de la Province de Namur.

LE COLLECTIF PATWAL : UN ACTEUR POUR LE PATRIMOINE WALLON

Patwal Prométhéa

Promouvoir le mécénat d'entreprise en faveur de la culture et du patrimoine. Connecter, former et sensibiliser : telle est la mission de Prométhéa !

Créé en 2016, le Collectif Patwal de Prométhéa regroupe des entreprises mécènes dont le but est de valoriser le patrimoine wallon et de sensibiliser le public à la nécessité de le préserver.

Ce collectif est constitué d'entreprises soucieuses d'avoir un impact sur la société et en particulier sur la préservation du patrimoine wallon et la sensibilisation des jeunes à ce patrimoine. Ensemble, elles remettent le Prix PATWAL de 10.000€ pour permettre au lauréat de concrétiser son projet.

Le Prix PATWAL de Prométhéa est rendu possible grâce au soutien des entreprises : BAJART SA, EMBUILD, ETS DHERTE, ETS GOLINVAUX, MACORS SPRL, MONUMENT HAINAUT, ORIGIN ARCHITECTURE & ENGINEERING, PIZARRAS SAMACA, RC RENO, SOCATRA.

LE LAVOIR DE CHALAY : UN PATRIMOINE A PRÉSERVER

Au bout du Chemin de la Wèbe, en bordure de forêt, se découpe le lavoir de Sugny-Chalay.

Ce lavoir apparait dans la première moitié du XIXe siècle. Atypique, il intrigue le passant par son architecture qui se confond avec les maisons du village, par ses cinq bacs de lavage et de rinçage, seul lavoir à en posséder autant sur la commune de Vresse-sur-Semois et par ses banquettes et son âtre.

Situé sur un chemin de promenade, ce lavoir est merveilleusement placé pour offrir un coin de fraicheur, de calme et de repos aux habitants et aux visiteurs.

Le lavoir fait partie de la brochure "La Route de l'Eau - Circuit des lavoirs et abreuvoirs de Vresse-sur-Semois". Il a également fait l'objet d'une étude de Georges Durieux en 2016.

CRÉATION DU COMITÉ DU PATRIMOINE DE L'ENCLAVE

En mai 2023, suite à une réunion citoyenne "Sauvons le Patrimoine de Sugny" coordonnée par Madame Pauline Foglia de l'ASBL Qualité-Village-Wallonie, s'est crée un Comité d'une douzaine de bénévoles, de Sugny et de Bagimont. Tous ont à coeur la préservation du patrimoine villageois. La Commune soutient le Comité depuis sa création en apportant expertise technique et soutien.

Dans le rétro

Dans la foulée, le Comité a eu l'opportunité de répondre à un appel à projet de Prométhéa visant à restaurer le lavoir de Chalay.

TRAVAUX DE RESTAURATION

L'an dernier, les bénévoles se sont mobilisés pour effectuer - avec l'aide de la Commune - des premiers travaux d'entretien (nettoyage, karchérage, dégagements des ouvertures...)

Sont prévus la réfection de la toiture en ardoises naturelles, le rejointoyage des murs intérieurs et extérieurs, la restauration des bacs et des canalisations, la pose d'ouvertures grillagées en fer (fenêtres), l'aménagement des extérieurs et la création d'une aire de convivialité.

UN CHANTIER PARTICIPATIF À DESTINATION DES JEUNES

Le projet n'est pas seulement matériel et mémoriel, c'est aussi un projet citoyen, collaboratif, de cohésion sociale puisqu'il vise aussi l'intégration des jeunes, les échanges, la solidarité, leur découverte et apprentissage des métiers du patrimoine.

Le comité de l'enclave de Sugny-Pussemange-Bagimont a souhaité sensibiliser les générations futures à la qualité de ce patrimoine typique de la région. C'est ainsi que des jeunes de l'ASBL « Revivre à Sugny », une ASBL qui s'adresse à des jeunes porteurs de handicap, la jeunesse de Sugny ainsi que des jeunes du centre Fedasil auront l'occasion d'assister à une formation théorique abordant la notion du patrimoine hydraulique et le fonctionnement d'un lavoir. Une formation pratique est également prévue. Elle les impliquera dans le nettoyage des murs, des joints, ainsi que la restauration des bacs. Cette activité permettra à ces jeunes de « vivre ensemble » une expérience liée au patrimoine.

ANIMATIONS HYDRAULIQUES ET REMISE DU CHÈQUE

La remise du chèque de 10.000€ a été fêtée au lavoir décoré pour l'occasion de matériels à lessiver ! Six lavandières, en tenue d'époque, ont fait revivre au public la lessive d'antan. Brouette en mains, paniers de linges sous le bras, elles se sont dirigées vers les bacs où chacune, agenouillée dans un "agenouilloir ou bac à laver", battoir en main, a refait les gestes de nos grand-mères. Puis elles ont poussé en coeur la chansonnette "La chanson des lavandières". Des intermèdes d'accordéon par Romane Douny ont égayé cette belle activité.



Si vous souhaitez soit rejoindre le Comité, soit venir de temps en temps l'épauler en donnant un petit coup de main, vous êtes les Bienvenu.e.s.
Il n'y a pas de petites mains... !



La brochure "La Route de l'Eau" de Pauline Foglia est en vente à la Glycine-Maison du Tourisme à Vresse au prix de 6€ : 061/29.28.27

Le Comité du Patrimoine et le Syndicat d'Initiative de l'Enclave

PROPRETÉ



LA 10ÈME ÉDITION DU GRAND NETTOYAGE

ORGANISÉ PAR BE WAPP, PARTOUT EN WALLONIE.

Le Grand Nettoyage est une vaste mobilisation citoyenne qui vise à conscientiser les générations actuelles et futures à la malpropreté ambiante de manière à faire changer les comportements de façon durable.

Depuis 2015, le temps d'un week-end, tous les Wallons – citoyens, écoles, clubs de sport, mouvements de jeunesse, entreprises et associations diverses – se mobilisent autour d'un objectif commun : ramasser les déchets qui jonchent nos rues, nos chemins de campagne, pistes cyclables et autres pour que notre région soit plus agréable à vivre.

Pour cette édition anniversaire, la Commune de Vresse-sur-Semois a souhaité une nouvelle fois répondre à l'appel, du 21 au 24 mars, en mobilisant tous ses citoyens (écoles, jeunesses, associations, membres du CCCA, personnel communal, ...).

Objectif : une commune 100% nettoyée !

En collaboration avec la zone de police Houille Semois, nous sommes partis à l'assaut des rues de la commune pour traquer le moindre déchet, du mouchoir à la vieille friteuse abandonnée !

Le vendredi 22 mars, **les élèves de maternelle et primaire** ont participé avec enthousiasme à l'opération. Les écoles sont parties à la chasse aux déchets sous des éclaircies variables.

Le samedi 30 mars était organisée une matinée « Grand nettoyage » qui a rassemblé une quinzaine de volontaires, petits et grands. Elle a débuté autour d'un petit-déjeuner offert pour prendre des forces suivi d'un ramassage de grande ampleur.

Au total, c'est plus de 70 sacs qui ont été récoltés.

Merci de votre solidarité renouvelée ! Agissons tous ensemble pour une commune plus propre.

Nous vous donnons déjà rendez-vous l'année prochaine pour l'édition 2025.

D'ici là, si vous en avez assez de voir des déchets qui trainent le long des rues de votre quartier et avez quelques heures disponibles, organisez un ramassage de déchets et participez activement à l'amélioration de la propreté de vos lieux de vie.

Rassemblez quelques amis, voisins ou membres de votre famille et inscrivez votre ramassage sur le site. Be WaPP vous soutient et vous fournit gratuitement le matériel nécessaire pour passer à l'action ! https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/jorganise-un-ramassage/

Une commune propre est une commune où l'on se sent bien !



Dans le rétro







EN AVANT MARCHE

LA PREMIÈRE MARCHE ADEPS

Tous les adeptes de la marche étaient au rendez-vous, malgré l'annonce d'une météo maussade. **Les 4 parcours de 5-10-15-20 km** ont été préparés dans les moindres détails. D'ailleurs au retour, les participants étaient enchantés aussi bien par le bon fléchage des chemins que par la beauté de notre région !

« Après l'effort...le réconfort » ne manquait pas à l'appel. Bon nombre de randonneurs ont eu l'occasion de déguster des bières locales et de se réchauffer avec un bol de soupe à l'oignon ou bien un pain-saucisse.

Tout le monde est partant pour renouveler l'évènement l'année prochaine à la même période c.a.d. le **4ième dimanche de mars 2025.**

Par la même occasion, **nous remercions tous les marcheurs et bénévoles du SI VML** qui par leur dévouement et participation aux tâches de l'organisation ont contribué au succès de la première édition de la marche Adeps autour de Vresse-Membre-Laforêt .

SI VML



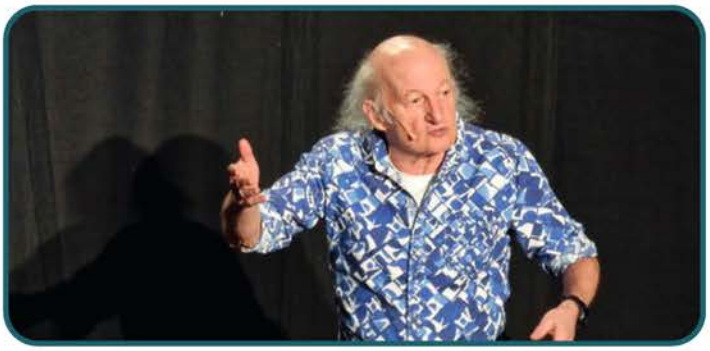
SPECTACLE

LES NOUVELLES AVENTURES
DU PETIT JOSEPH

Après 2 reports successifs pour cause de Covid, la 3ème tentative fut la bonne ce 27 avril ! 4 ans de patience pour enfin connaître la suite des aventures du Petit Joseph...

Patience récompensée puisque **Joseph Collard a, une fois encore, séduit le public.** Originaire de Ave et Auffe, Joseph Collard , à l'origine de la création du duo comique « Les Founambules », fait également une carrière solo, racontant son enfance et son adolescence avec beaucoup de naturel, de légèreté, de finesse et d'humour.

Les (més)aventures vécues par Joseph, l'ont été par quasi chacun(e) d'entre nous faisant ainsi office de Madeleine de Proust, nous emmenant tantôt en procession, tantôt à l'épicerie ou encore sur la Nationale 4 pour rejoindre la mer en famille...



Merci Monsieur Collard, **ce fut un REGAL**. Il nous tarde maintenant de connaître la vie d'adolescent de Joseph dans le 3é volet de la saga...

Merci également à tous ceux qui ont œuvré pour la diffusion de ce spectacle : le Conseil Culturel de Vresse, le personnel communal, le Récréalle et le Centre culturel de Dinant.

Merci aussi à vous, public pour vos rires nourris et votre implication. Les échanges entre l'artiste et le public sont toujours de grands moments dans un spectacle.

Isabelle Maroit
Présidente du Conseil Culturel de Vresse-sur-Semois

PUBLICITÉS



AU JARDIN



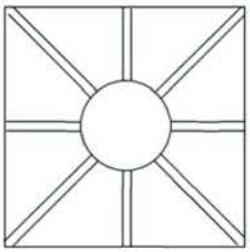
L'ACTU DU JARDIN DE NAFRAITURE



Les élèves de l'école de Nafraiture continuent leurs activités dans le jardin. Voici les différents projets menés cette année scolaire.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AU-DESSUS DE LA PLAINE

Nous avons découpé le terrain au-dessus de l'école en 9 morceaux comme vous pouvez le voir sur ce plan.



Au centre, se trouve la cabane en saule réalisée par le papa de Line.

Dans deux morceaux, nous avons planté des arbres offerts par Good Planet et M&C les Amis du sol.

Dans le coin inférieur droit, nous planterons des potirons et des courgettes. Nous les utiliserons pour nous conctocter de bonnes soupes pendant l'hiver.

En face, nous avons planté une soixantaine de fraisiers gracieusement offerts.

Dans les deux morceaux restants, nous avons semé des graines et planté des bulbes pour obtenir une jolie prairie fleurie.

Nathan et Malo



LES ABEILLES

Depuis le mois de mai 2023, nous avons des abeilles et deux ruches. Au mois de septembre, nous avons récolté du miel avec l'aide de notre apiculteur Philippe Christiaens. Malheureusement, les guêpes étaient venues nous voler notre récolte. Les élèves ont pu quand même rapporter un pot de miel à la maison : le Magamiel ! Malheureusement, nos abeilles n'ont pas résisté à l'hiver et sont toutes mortes. En mai de cette année, nous avons reçu deux nouveaux essaims. L'aventure continue.

Nina et Alicia

LES POULES

Au début de l'année scolaire, nos enseignants ont décidé de remplacer nos vieilles poules par des nouvelles. Nous avons demandé des œufs à plusieurs personnes puis nous les avons placés dans une incubatrice. Le 27 septembre, 12 poussins sont venus au monde. Toutes les semaines, ils sont passés à la visite médicale, nous les avons pesés et mesurés.

Nous avons gardé 1 coq (Nindja) et 4 poules (Corbeau, Caramel, Noisette et Chataîgne). Depuis les mois de février, nous profitons de leurs œufs !

Charlotte et Line



LES CONSTRUCTIONS EN BOIS

Les mangeoires

Au début de l'hiver, nous avons construit des mangeoires pour les oiseaux. On a eu besoin de beaucoup de matériel : du bois, une scie, une foreuse, une visseuse, des vis et des crayons. Nous avons commencé par prendre les mesures. On a coupé les planches

Enfance & Jeunesse



en morceaux puis on les assemblées. Pour le toit, nous avons utilisé des charnières. Ensuite, nous avons coupé des bouteilles pour y mettre les graines. Les oiseaux se sont régalés.

La ligne du temps

Avec des planches, nous avons réalisé une ligne du temps à l'échelle. Elle mesure plus de 6 m mais si nous voulions commencer au début de la préhistoire, elle mesurerait plus de 3 kilomètres. Nous avons peint toutes les périodes. Elle n'est pas encore terminée.

Thiago et Gabriel

LE PARC NATIONAL

La commune de Vresse fait partie du parc national de la Semois. Suite à un appel à projet, la classe de monsieur Miguël en est une classe pilote. Nous travaillons sur le thème de l'eau, nous découvrons la rivière. Pour commencer, nous avons « construit » un cours d'eau.

Deux semaines plus tard, nous avons fait 3 groupes afin de découvrir notre rivière sous plusieurs angles : écouter l'eau, calculer sa vitesse, détailler ses adresses (postal et fluvial), inventer un nouveau nom sous forme d'anagramme, découvrir ses berges.

Quelques semaines plus tard, nous avons réalisé une grande fresque de notre rivière. Elle est exposée au-dessus de la fenêtre de l'école maternelle.

Le vendedi 26, nous avons découvert et analysé les traces des animaux vivants près de notre rivière.

Les prochaines semaines, nous allons découvrir plein d'autres choses : l'homme et la rivière dans l'histoire ainsi que les batraciens et la trame bleue.

Nous avons hâte de continuer nos découvertes.

Maxime

L'ÉCOLE DU DEHORS

Tous les vendredis, nous pratiquons l'école du dehors. Le matin, nous chantons autour du feu que nous avons allumé. Ensuite, nous travaillons les mathématiques, le français et l'éveil en équipe en bougeant ou en utilisant des éléments de la nature.

L'après-midi est consacré aux activités de bricolage ou artistiques (jardinage, bricolage, peinture, ...)

Odilon et Cyprien

Nous sommes très contents de tous nos projets qui nous apprennent beaucoup de choses.

Nous remercions notre apiculteur, nos enseignants, la commune et Marlène du parc national.

N'hésitez pas suivre et commenter nos aventures sur notre page Facebook ou sur notre site internet.

Guillaume



